

vieillesse. b) En vertu des articles 95 (i) et 95 (iii) de la loi sur l'administration financière, le Conseil du Trésor peut autoriser le ministre des finances à recouvrer toute somme due à la Couronne au nom du Canada et toute somme au nom d'une province lorsqu'il y a eu contribution du Canada en vertu de toute loi, par voie de déduction sur toute somme à verser par le gouvernement du Canada, par exemple, la pension de sécurité de la vieillesse.

Le système de classement des dossiers de la sécurité de la vieillesse ne permet pas de déterminer le nombre de cas où les versements de pension sont retenus en tout ou en partie à titre de remboursement de sommes mentionnées en a) et b) ci-dessus.

2. Non.

3. Non.

LES ENFANTS INDIENS ET LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Question n° 1104—M. Orlikow:

1. Combien d'enfants indiens fréquentent les écoles primaires et combien fréquentent les écoles secondaires?

2. Parmi les enfants indiens qui fréquentent les écoles primaires ou secondaires, combien sont à des écoles a) exclusivement indiennes, b) mixtes?

3. Comment se situe le pourcentage de la population estudiantine canadienne dans le même cas?

4. Comment se situe le pourcentage de la population estudiantine indienne qui fréquente les écoles secondaires par rapport au pourcentage de toute la population estudiantine canadienne qui fréquente des écoles secondaires?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1 et 2. L'inscription des élèves indiens au cours primaire et au cours secondaire des écoles indiennes et des écoles mixtes est la suivante:

	Écoles indiennes	Écoles mixtes	Total
Cours primaire (maternelle à 8°)	27,453	30,283	57,736
Cours secondaire (9° à 13°)	249	7,512	7,761
Total	27,702	37,795	65,497

3 et 4. Le pourcentage des élèves indiens fréquentant les écoles primaires et secondaires, comparé au pourcentage des autres élèves canadiens fréquentant les écoles primaires et secondaires, s'établit comme suit:

	Pourcentage au cours primaire	Pourcentage au cours secondaire
Élèves indiens en 1968-1969	89	11
Autres élèves canadiens en 1968-1969	72	28

[L'hon. M. Munro.]

LES ENFANTS INDIENS ET LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Question n° 1106—M. Orlikow:

1. Parmi les enfants indiens au niveau des études élémentaires et secondaires, a) combien fréquentent les écoles élémentaires, b) combien fréquentent les écoles secondaires?

2. Quel est le pourcentage des étudiants indiens au niveau secondaire par rapport au nombre total d'étudiants au même niveau?

3. Combien d'Indiens font des études universitaires ou fréquentent d'autres maisons d'enseignement supérieur?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1 et 2. Voir la réponse à la question 1104.

3. Inscription des Indiens aux études universitaires ou aux autres maisons d'enseignement supérieur, au 31 octobre 1969: Université, 245; Pédagogie, 30; Soins infirmiers, 23; Total, 298.

LE CONTRÔLE DE LA POLLUTION DES COURS D'EAU

Question n° 1110—M. Rose:

Quelles sont les rivières au Canada qui sont présentement sous le contrôle des Pêches et Forêts dans le but de déterminer l'étendue de leur pollution?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Les cours d'eau suivants sont contrôlés régulièrement:

Rivière Bulkley
Fleuve Fraser
Rivière Thompson
Rivière Stellako
Rivière Nicomeke
Rivière Nicola
Rivière Thompson Sud
Rivière Endako
Ruisseau Texas
Rivière Nass
Rivière Whonnock
Rivière Somass (estuaire)
Rivière Marble
Rivière Tsolum
Rivière Jordan
Réseau de la rivière Miramichi
Réseau de la rivière Saint-Jean
Rivière Nepisiquit
Rivière des Exploits
Ruisseau South
Ruisseau Rambler
Rivière Humber (estuaire)

En outre, un grand nombre de rivières et d'autres eaux font l'objet d'une enquête lorsqu'un problème particulier est signalé à l'attention du ministère.